

Le 9 novembre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le mardi 9 novembre 2021 à 20 h, dans la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Messieurs les conseillers Paul Thériault, Joël Landry, Marc Landry, Claude Lévesque et Steeve Santerre sous la présidence de Madame Louise Hémond, Maire, formant quorum.

Était également présent Monsieur Cédric Lauzon, à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Louise Hémond, déclare la séance ouverte.

2021-11-174

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

2021-11-175

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MOIS D'OCTOBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

DE l'adopter tel que rédigé.

2021-11-176

ADOPTION D'UN CALENDRIER QUI FIXE LE JOUR ET L'HEURE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2022**, qui se tiendront le **mardi** et qui débiteront à **20 h** :

- 11 janvier
- 8 février
- 8 mars
- 12 avril
- 10 mai
- 14 juin
- 12 juillet
- 9 août
- 13 septembre
- 11 octobre
- 8 novembre
- 13 décembre

2021-11-177

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 13 NOVEMBRE 2021 AU 13 MAI 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault
Et résolu à l'unanimité des conseillers ;

De nommer Monsieur Claude Lévesque à titre de maire suppléant, à compter du 13 novembre 2021 et jusqu'au 13 mai 2022 et que le maire suppléant de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska soit désigné par l'adoption de la présente, substitut de Nathalie Picard le maire de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska à la MRC de Kamouraska.

2021-11-178

FEUILLET PAROISSIAL ET LOCATION DU TERRAIN DE LA FABRIQUE POUR L'ANNÉE 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte de renouveler sa commandite dans le feuillet paroissial de la Fabrique de Sainte-Hélène-de-Kamouraska pour l'année 2022 au coût de cent vingt-cinq dollars (125 \$) et de verser le montant de mille-cent-quarante-huit et soixante-neuf cents (1 148,69 \$) pour la location du terrain. Ce montant sera majoré de 2 % par année.

2021-11-179

ENTÉRINER LA DÉPENSE POUR L'INSTALLATION DES LAMPADAIRES DANS LE CADRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC ADÉLARD-LAPOINTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal entérine la dépense pour l'installation des lampadaires dans le cadre du projet d'aménagement du parc Adélar-Lapointe, auprès de Groupe Caillouette et Associés au montant de six-mille-quatre-cent-soixante dollars et trente-deux cents (6 460,32 \$), excluant les taxes.

2021-11-180

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-08 RELATIF À LA TARIFICATION POUR LES DIFFÉRENTS BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par Monsieur Paul Thériault qu'à une séance ultérieure du conseil sera adopté le règlement numéro 2021-08 relatif à la tarification pour les différents biens et services municipaux.

Le conseiller Monsieur Paul Thériault dépose le projet de règlement 2021-08 relatif à la tarification pour les différents biens et services municipaux.

2021-11-181

COMPENSATION POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION / ROUTE ENNIS

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

ATTENDU QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

ATTENDU QUE les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la route locale à compenser ;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation ;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours.

| NOM DU CHEMIN | LONGUEUR À COMPENSER (KM) | RESSOURCE TRANSPORTÉE | NOMBRE DE CAMIONS / 1^{er} JANVIER AU 23 OCTOBRE 2021 |
|----------------------|----------------------------------|---|--|
| Route Ennis | 3,71 km | Copeaux de bois, bois de sciage et bois traité. | 2184 |

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation ci-dessus mentionné, et ce, sur une longueur totale de 3,71 km, pour l'année 2021.

2021-11-182

AUTORISATION DE BLOCAGE PARTIEL DE RUES DANS LE CADRE DE LA PARADE DES FÊTES DU 175^E

ATTENDU que le Comité des Fêtes du 175e souhaite organiser une parade de chars allégoriques le 17 juillet 2022 dans le cadre des festivités entourant les Fêtes du 175^e anniversaire de Sainte-Hélène-de-Kamouraska ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska autorise le blocage partiel de la rue de l'Église Nord entre la rue Voisine et la rue Adélar-Lapointe ainsi qu'à l'intersection de la rue Principale, la rue Lebel et la rue Tardif lors de la parade de chars allégoriques du 17 juillet 2022 ;

QUE la Municipalité soutienne le Comité des Fêtes du 175^e pour cet événement et autorise Monsieur Damien Taris à transmettre une demande d'événement spécial au ministère des Transports et en informe les services d'urgence et policiers.

2011-11-183

MODIFICATIONS DE SIGNATAIRE À LA CAISSE POPULAIRE CENTRE-EST DU KAMOURASKA

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joël Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska demande le retrait du nom de Madame Louise Hémond et Monsieur Vital Morin pour toutes les autorisations auxquelles elle avait droit ;

QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska autorise Madame Nathalie Picard, mairesse, Monsieur Claude Lévesque maire suppléant, à signer la convention d'adhésion pour Accès D à la Caisse Desjardins Centre-Est du Kamouraska, à obtenir un code d'autorisation du paiement des factures et des remises gouvernementales et à signer tout effet bancaire, document ou autre, conjointement avec Monsieur Cédric Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier, ou Madame Solange Bouchard, directrice générale adjointe.

2021-11-184

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC PAR LA MRC DE KAMOURASKA VISANT A PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX ESPACES À DES FINS RÉSIDENIELLES

ATTENDU QU'une action du plan d'action du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Kamouraska, entré en vigueur en 2016, prévoit que des démarches seraient entreprises par la MRC, à court terme, afin d'agrandir les limites des périmètres d'urbanisation de certaines municipalités du territoire en démontrant le besoin en espaces résidentiels pour chacune d'elle ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska ne dispose plus d'espaces appropriés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, et ailleurs hors de la zone agricole, pour permettre la continuité de son développement résidentiel et ainsi lui permettre d'accueillir de nouvelles familles et d'assurer la vitalité du milieu ;

ATTENDU QUE le périmètre d'urbanisation est ceinturé par la zone agricole provinciale, et plus particulièrement de champs en culture, le développement des activités urbaines empiète inévitablement sur ladite zone agricole ;

ATTENDU QUE le site choisi est celui de moindre impact sur l'agriculture, car les limites du périmètre urbain ne se rapprochent pas davantage d'une ferme existante, n'ayant ainsi pas de conséquence sur les possibilités d'accroissement des bâtiments d'élevage existants ;

ATTENDU QUE l'homogénéité de la communauté agricole sera très peu affectée de par la faible superficie demandée et de par la forme concentrique du périmètre urbain résultant de l'agrandissement ;

ATTENDU QUE l'exclusion demandée couvre une superficie de 3,6 hectares et qu'elle permet un développement résidentiel en continuité des rues Xavier et des Champs, dans la portion sud-est du périmètre d'urbanisation ;

ATTENDU QUE l'agrandissement du périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, à la suite de l'exclusion agricole, permettra de répondre au besoin en espaces résidentiels démontré sur un horizon de planification de 15 ans ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite offrir un secteur résidentiel de qualité aux familles souhaitant s'y établir tout en ayant le souci de prévoir une densité résidentielle brute supérieure au développement adjacent afin d'optimiser l'utilisation de cette portion de territoire ;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a préalablement modifié son schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'agrandir les limites du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, et que cette modification est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska a également modifié sa réglementation d'urbanisme afin que ses outils soient concordants avec les objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC, la demande d'exclusion est ainsi conforme au règlement de zonage ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le Conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska recommande le dépôt d'une demande d'exclusion de la zone agricole auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'une superficie de 3,6 hectares, par la MRC de Kamouraska visant à permettre le développement de nouveaux espaces à des fins résidentielles en continuité des rues des Champs et Xavier ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska confirme, conformément à l'article 58.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (chapitre P-41.1), que la demande est motivée selon les critères prévus à l'article 62 de la loi.

2021-11-185

FERMETURE DU BUREAU PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal autorise la fermeture du bureau municipal pendant la période des Fêtes, soit du jeudi 23 décembre 2021 au lundi 3 janvier 2022 inclusivement.

2021-11-186

NOMINATION D'UN CONSEILLER RESPONSABLE DU DOSSIER DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal nomme Monsieur Joël Landry conseiller responsable du dossier de la sécurité incendie, la présente résolution annulant toute résolution antérieure à cet effet ;

QUE Monsieur Joël Landry siège au nom de la municipalité sur le comité du Service intermunicipal de sécurité incendie de la Ville de Saint-Pascal.

2021-11-187

NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE DU DOSSIER DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal nomme Madame Nathalie Picard élu responsable du dossier des matières résiduelles, la présente résolution annulant toute résolution antérieure à cet effet ;

QUE Madame Nathalie Picard siège au nom de la municipalité sur le comité de l'entente intermunicipale relative à la gestion des matières résiduelles.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Nathalie Picard ainsi que Messieurs Paul Thériault, Joël Landry, Marc Landry, Claude Lévesque et Steeve Santerre déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE MONSIEUR LE CONSEILLER VITAL MORIN ET AVIS DE VACANCE DU POSTE

Monsieur Cédric Lauzon, secrétaire-trésorier, dépose la lettre de démission de Monsieur le conseiller Vital Morin. Il informe également le conseil de la vacance du poste de conseiller numéro 6.

2021-11-188

DEMANDES DE COMMANDITES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joël Landry
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte de remettre un don aux organismes suivants :

- Centraide Bas-Saint-Laurent – 50\$
- Unité Domrémy Saint-Pascal Inc. – 50\$
- Movember – Guillaume Morin – 250\$

RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS MUNICIPAUX

2021-11-189

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à en faire les paiements :

| | |
|--|---------------------|
| - Liste des incompressibles : | 5 696,84 \$ |
| - Liste des comptes à payer : | 121 761,47 \$ |
| - Salaires et allocations de dépenses d'octobre 2021 : | <u>18 480,70 \$</u> |
| TOTAL : | 145 939,01 \$ |

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Cédric Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois d'octobre 2021.

Directeur général et secrétaire-trésorier

CORRESPONDANCES

PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-11-190

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault

Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 20h35

Signature du procès-verbal :

Nathalie Picard
Mairesse

Cédric Lauzon
Directeur général et secrétaire-trésorier

Note :

« Je, Nathalie Picard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Mairesse